

DEPARTEMENT DU
FINISTERE

ARRONDISSEMENT
DE BREST

COMMUNE DE
PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

59/2022

OBJET : COURSE CYCLISTE PENN AR BED COMPLEMENT

Le maire de la commune de Plougonvelin ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et R 411-31 modifiés, et R417-10 ;

Vu la demande présentée par le Président du groupement d'organisation Penn Ar Bed Cyclisme auprès de la sous-préfecture de Brest en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser la course cycliste Pen Ar Bed édition 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des compétiteurs d'interdire le stationnement et de règlementer la circulation sur les voies empruntée par cette course ;

ARRETE :

Article 1 – STATIONNEMENT

A l'occasion du départ de la 3 -ème étape de la course cycliste Penn Ar Bed,

Le stationnement et l'arrêt sont interdits et considérés gênants le 27 Mars 2022, de 13 heures à 15h, face à l'hostellerie de la pointe Saint Mathieu, pour permettre l'implantation du podium .

Article 2 - La signalétique réglementaire correspondante sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire sous le contrôle des services techniques communaux

Article 3 - l'organisateur se tient pour responsable des incidents qui pourraient survenir du fait des autorisations ponctuelles accordées par l'équipe organisatrice ou toutes initiatives de régulation de la circulation qui ne serait pas conforme aux textes et règlements en vigueur.

Article 6 - le pétitionnaire, la directrice générale des services, la brigade de gendarmerie et la police municipale sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plougonvelin le 22/03/2022

Le Maire, Bernard GOUEREC

Pour le Maire empêché

Audrey KUHN
1^{ère} adjointe, chargée de l'Enfance

